



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inscription

Question au Gouvernement n° 3447

Texte de la question

REFONTE DU SITE *ADMISSION POST-BAC*

M. le président. La parole est à M. Pascal Demarthe, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Pascal Demarthe. Madame la ministre de l'éducation nationale, hier, avec Thierry Mandon, secrétaire d'État à l'enseignement supérieur, vous avez présenté le nouveau fonctionnement du site *Admission post-bac*, bien connu de nos jeunes qui veulent entamer un cursus d'études supérieures après le lycée. L'objectif de cette refonte est de réduire le nombre de celles et de ceux qui, à la rentrée, demeurent sans affectation. Parmi les mesures annoncées figurent notamment une meilleure information sur les taux de réussite en licence et les débouchés, ainsi que l'obligation de ne pas concentrer tous les choix sur des filières dites « en tension ».

Nous sommes nombreux, dans nos territoires, à constater les difficultés nées des blocages de l'ascenseur social. Souvent, le goût de l'effort et la motivation sont là : ce qui peut déstabiliser, freiner ou empêcher, ce sont souvent des erreurs d'aiguillage, une information insuffisante ou des défauts d'orientation. Nous avons donc raison d'accorder de l'attention à ce moment très particulier d'un parcours scolaire que peut être l'orientation post-bac.

Ce dispositif complète des choix ambitieux : la diversification sociale des filières sélectives pour augmenter la part des étudiants boursiers dans les établissements concernés, l'augmentation des bourses et l'extension du nombre de leurs bénéficiaires, et la lutte contre toutes les formes de décrochage – décrochage précoce, à propos duquel les résultats annoncés la semaine dernière sont une promesse, mais aussi lutte contre l'échec à l'université.

Madame la ministre, la gauche n'a pas renoncé à envisager l'école comme le creuset où la République puise la force de se réinventer. Pouvez-vous nous dire comment la refonte d'*Admission post-bac* permettra aux lycéens de mieux s'orienter et de mieux réussir, dans la vision portée par notre majorité au service de l'école et de la réussite de chacun ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, il nous était en effet devenu assez insupportable, à Thierry Mandon et à moi-même, de constater à chaque rentrée universitaire le nombre d'étudiants qui se retrouvaient sans solution satisfaisante correspondant réellement à leurs choix, ou qui étaient entraînés dans des filières qui ne correspondaient pas à ce qu'ils avaient imaginé et y échouaient quelques mois à peine plus tard.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'adopter cet ensemble de mesures qui visent à faire mieux réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur, sachant que, pour beaucoup de bacheliers, cela constitue comme une espèce de boîte noire assez confuse. Nous avons décidé d'abord de faire d'*Admission post-bac* – APB –, le logiciel sur lequel les élèves peuvent entrer leurs vœux au printemps de la classe de terminale, une boîte beaucoup plus claire, qui leur permette de comprendre quels sont, par exemple, les taux d'insertion des filières auxquelles ils prétendent, leurs chances de réussite en fonction de la nature du bac qu'ils ont passé – général, technique ou professionnel –, ou de connaître le niveau moyen de rémunération qui les attend, à la fin de leurs études, dans tel ou tel métier. Ce sont des informations importantes, qui leur permettront de faire des choix éclairés.

Deuxième chose : nous avons voulu mieux gérer les flux. En effet, de nombreux élèves se contentent de ne formuler que des vœux pour des filières à capacité limitée. Par définition donc, s'ils n'obtiennent pas la filière de leur choix, parce qu'il s'agit d'une filière sélective, comme les classes préparatoires, ou d'une filière à capacité limitée, comme les sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS –, ils se retrouvent sans solution au mois de septembre et on leur propose alors de s'engager dans des voies qu'il n'avait jamais envisagées. Nous leur demanderons désormais d'inscrire dans leur liste de vœux au moins une filière sans tension, afin qu'ils puissent véritablement l'anticiper.

Enfin, nous les inciterons à formuler des vœux groupés : un élève qui veut faire du droit à Lyon devra désormais sélectionner l'académie de Lyon tout entière pour avoir davantage de possibilités de réponses et nous l'aiderons à la mobilité et à la résidence universitaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Demarthe](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3447

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 décembre 2015](#)